

Nantes, le 16/10/24

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
20 rue d'Aignaux
14500 VIRE NORMANDIE

Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement

« Accès au programme "Les défis climat" »

Entre

L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

représentée par Madame Gourney-Leconte, Présidente

Ci après dénommée « L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU »

Et

ALISEE, Association loi 1901 déclarée en préfecture de Maine et Loire le 14 février 1991, domiciliée 312 Avenue René Gasnier, 49100 Angers et représentée par sa présidente Edith EMEREAU,

Ci après dénommée "ALISEE"

EXPOSÉ DES MOTIFS

Face aux enjeux climatiques, sociaux et géopolitiques, il devient urgent d'accélérer la transition énergétique vers des pratiques chères au mouvement NegaWatt : sobriété, efficacité et recours aux énergies renouvelables. En matière de sobriété énergétique, le Défi des Familles à Energies positives (FAEP), créé en 2008 par l'association Prioriterre, a permis pendant près de 10 ans, d'accompagner jusqu'à 8000 familles par an, à réaliser en moyenne 12 % d'économie d'énergie et d'eau. Ces économies ont été possibles uniquement grâce à des changements de comportements et à l'installation de petits matériels économes.

En 2017, suite à la disparition de l'association Prioriterre, le CLER (Réseau pour la transition énergétique), reprend l'animation nationale du défi FAEP en le renommant DECLICS (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) et en élargissant le concept à d'autres usages (déchets, alimentation, ...).

En 2022, le CLER décide de confier l'animation et le développement du programme DECLICS à un consortium de 4 associations membres du réseau : ALISEE, l'Agence Parisienne du Climat (APC), Hespul et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. Afin d'assurer une reprise rapide et opérationnelle pour la saison 2022-2023, ALISEE est mandatée par le consortium pour assurer le pilotage et l'animation du programme jusqu'à l'été 2023.

En 2024, ALISEE déploie un nouveau programme « Les défis Climat » qui reprend la suite du programme « DECLICS ».

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les termes et conditions du partenariat stratégique entre ALISEE et l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU pour la mise en œuvre du programme "Les Défis Climat".

ARTICLE 2 : Description du Programme "Les Défis Climat"

"Les Défis Climat" est un programme visant à sensibiliser et mobiliser les collectivités, entreprises, et individus autour des enjeux climatiques à travers des défis interactifs. Le programme propose trois niveaux d'accès : Animateur, Accompagnant et Coordinateur.

ARTICLE 3 : Engagements de l'Association Propriétaire (ALISEE)

ALISEE s'engage à :

1. Fournir à l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU l'accès à l'application "Les Défis Climat" avec les fonctionnalités convenues.
2. Assurer la formation initiale des utilisateurs de l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU.
3. Offrir un support technique et pédagogique continu pour le bon déroulement du programme.
4. Développer des fonctionnalités spécifiques en collaboration avec l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU pour répondre aux besoins particuliers du territoire d'action de l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU.
5. Partager les données et les rapports d'analyse pertinents avec l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU pour le suivi et l'évaluation des défis.
6. Fournir l'accès à la plateforme de stockage et de gestion des supports dématérialisés nécessaires à l'animation des défis "Les Défis Climat", aux animateurs des défis définis par l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU ;
7. Résolution des bugs.

ARTICLE 4 : Engagements du partenaire INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU s'engage à :

1. Mettre en œuvre les moyens humains et techniques adaptés à la bonne utilisation de l'application et in fine à la bonne mise en œuvre et animation des défis ;
2. Promouvoir activement le programme "Les Défis Climat" auprès de ses membres et partenaires locaux.
3. Mobiliser et former des animateurs et/ou accompagnants, selon le type d'accès convenu pour déployer le programme sur son territoire.

4. Utiliser les données et les rapports fournis par ALISEE pour optimiser la mise en œuvre du programme.
5. Participer aux réunions de « communauté d'utilisateurs » du programme avec ALISEE et y participer activement.
6. Proposer des améliorations et des retours d'expérience pour le développement du programme.

ARTICLE 5 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 6 : Modalités Financières

Les modalités financières relatives à ce partenariat sont définies comme suit :

Grille tarifaire

- Structure animatrice : 500 € par structure active dans le programme ;
- Structure Accompagnante : 5 000 € par structure accompagnante.
- Par Structure Coordinateur : 10 000 € par structure coordinatrice pilotant des programmes sur le territoire de l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU.

Modalité de versement

La contribution de 5000 € TTC sera versée à ALISEE selon les modalités et calendrier suivant :

CALENDRIER DE VERSEMENT A PRECISER. Exemple :

- 100 % à la signature, soit 5000 € TTC

Les demandes de paiement seront transmises à l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU par ALISEE via :

- CHORUS PRO

Les contacts en charge du suivi de la convention sont :

Pour ALISEE	
Suivi technique : Maël OLLIVRO mo@alisee.org ; 06 32 51 41 05	Suivi administratif : Sylvia MOUDA sylvia.mouda@alisee.org 0241930053
Pour INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	
Suivi technique : plan.cimat@vireaunoireau.fr 02 31 66 66 55	Suivi administratif (si différent du suivi technique) : finances@vireaunoireau.fr 02.31.66.66.55

20, rue d'Aignaux 14500 Vire-Normandie	20, rue d'Aignaux 14500 Vire-Normandie
---	---

La contribution sera versée par mandat administratif sur le compte suivant :

BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
ASS ALISEE				
312 AV RENE GASNIER 49100 ANGERS				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1380 7008 0101 0198 6198 656		CCBPFRRPPNAN		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
13807	00801	01019861986	56	BPAII.ANGERS MAINE

Frais de Développement Spécifique

Les développements spécifiques correspondent aux fonctionnalités non présentes et qui relèvent d'un besoin exprimé et détaillé par le partenaire. Il comprend par exemple :

- La création de marques blanches pour des structures coordinatrices ;
- Les modifications dans l'application en dehors des contenus des parcours de défis.

Pour toute demande de développement de fonctionnalités spécifiques ou de support exceptionnel, ALISEE fournira un devis préalable. Les travaux ne commenceront qu'après acceptation du devis par l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU. Les frais associés seront facturés séparément.

L'ensemble de ces modifications apportés bénéficient à l'ensemble de la communauté d'utilisateur.

ARTICLE 7 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver la confidentialité de toutes les informations échangées dans le cadre de la présente convention. Cette obligation de confidentialité restera en vigueur pendant toute la durée de la convention et pendant une période de 1 an après son expiration.

ARTICLE 8 : Propriété Intellectuelle

ALISEE conserve l'entière propriété intellectuelle de l'application "Les Défis Climat" et des développements associés. L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU ne peut en aucun cas revendiquer des droits de propriété intellectuelle sur l'application ou ses composants.

1. Les modèles de défis (textes et images) sont d'utilisation libre pour tous les membres du programme. Les modifications et ajouts apportés par l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU seront également mis à disposition des autres membres du programme.

2. INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU est garante du respect des droits à l'image des personnes présentes sur les photos publiées dans le cadre du programme. L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU déclare disposer des droits de publication desdites photos.

ARTICLE 9 : Résiliation

En cas de carence ou de faute caractérisée par l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse pendant un mois, la convention pourra être résiliée avec un préavis de 3 mois.

ARTICLE 10 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, non résolu à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Vire-Normandie en 2 exemplaires originaux, le

Pour l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente

Pour ALISEE
Edith EMEREAU, Présidente

hic & nunc

Alisée, Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement
- association de loi 1901 - Maison de l'Architecture, des Territoires et des Paysages, 312 avenue
René Gasnier - 49100 Angers.